



ARRÊTÉ N°2025-49

Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux par la Société OLEA Habitat pour Mr et Mme CHABBERT au 74 rue des Aires - TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera interdite du jeudi 24 avril au vendredi 25 mai 2025 de 08 h 00 à 12 h 00 rue des Aires, TAVEL (30126) pour les travaux de Mr et Mme CHABBERT. Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.

La circulation sera à double sens dans la rue des Aires pendant les travaux du jeudi 24 avril au vendredi 23 mai 2025 de 08 h à 12h.

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel, le 23 avril 2025.
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 23 AVR. 2025

